

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal

Séance publique ordinaire du

MARDI 30 AOUT 2022**20 heures 30**

OBJET :

30/08/2022 N° 5**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE NEUTRALITE FISCALE AUPRES DE ROANNAIS AGGLOMERATION ANNEE 2022**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été affichée par extrait, à la porte de la mairie le 23 août 2022.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : M. Gilbert VARRENNE ; Mme Chantal PAIRE ; M. Alain BLETTERIE ; Mme Marie-Claude CHAMPROMIS ; M. Pierre Yves LASSAIGNE ; Mme Monique GOUTILLE ; M. Gabriel POMMIER ; Mme Sylvie BAS ; M. Daniel MOUSSERIN ; Mme Isabelle MARIDET ; Mme Sabine LAURE ; M. Eric MICHALLET ; M. Franck POLLET ; Laurette COLOMBET.

Absent ayant donné mandat : M. Bernard BESSEY à M. Alain BLETTERIE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Eric MICHALLET

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE NEUTRALITE FISCALE AUPRES DE ROANNAIS AGGLOMERATION ANNEE 2022

M. le Maire expose à l'assemblée :

Vu la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités locales (CGCT), et notamment son article L5216-5 VI,

Considérant que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subvention, une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué,

Considérant que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

La commune sollicite un fonds de concours d'investissement au titre de la neutralité fiscale à hauteur de 15 036,00 € et un fonds de concours de fonctionnement à hauteur de 21 000,00 €, conformément aux tableaux de financement suivants :

DÉPENSES INVESTISSEMENT	TTC	SUBVENTIONS	FCTVA	Fonds de concours	RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Voirie – opération 87					
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	69 232,16 €	21 923,00 €	11 356,84 €	15 036,00 €	20 916,32 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	TTC
Fournitures d'entretien	5 516,42 €
Fournitures de petits équipements	2 078,35 €
Fourniture de voirie	5 550,39 €
Entretien terrains	1 708,80 €
Entretien bâtiments publics	5 057,46 €
Entretien voiries	908,40 €
entretien matériel roulant	2 788,42 €
Entretien autres biens	1 776,01 €
SIEL contribution maintenance EP	17 857,63 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	43 241,88 €
FCTVA sur cptes 606 (4198,47 TTC)	1 053,00 €
Fonds de concours	21 000,00 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE	21 188,88 €

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Solliciter le versement d'un fonds de concours au titre de la neutralité fiscale auprès de Roannais-Agglomération de 15 036,00 € pour les dépenses d'investissement telles que visées ci-dessus. Les crédits seront ouverts en recettes d'investissement au budget 2022, chapitre 13, article 13251.
- Solliciter le versement d'un fonds de concours au titre de la neutralité fiscale auprès de Roannais-Agglomération de 21 000,00 €, pour les dépenses de fonctionnement telles que visées ci-dessus. Les crédits seront ouverts en recettes d'investissement au budget 2022, chapitre 74, article 74751.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ▶ **Approuve** l'exposé qui précède.
- ▶ **Sollicite** le versement du fonds de concours de 36 036,00 € tel que défini ci-dessus.
- ▶ **Donne pouvoir** à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

